

- ARRÊTÉ ANNUEL T-26ODTHD001-

Réglementant la circulation au droit de certains chantiers courants réalisés dans le cadre du déploiement des réseaux FTTH pour le compte d'Orne Département Très Haut Débit (ODTHD) sur le domaine public routier départemental

Le Président du Conseil Départemental de l'Orne,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée,
VU les lois et règlements en vigueur ayant pour objet la conservation des routes et des chemins, la liberté et la sécurité de la circulation routière,
VU le Code de la Route,
VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

CONSIDÉRANT le caractère constant et répétitif de certains chantiers réalisés pour le compte d'Orne Département Très Haut Débit (ODTHD) sur le domaine public départemental,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers et permettre la réalisation des **travaux de déploiement de la fibre optique**, il est nécessaire de réglementer la circulation sur les **routes départementales hors agglomération**,

- A R R E T E -

ARTICLE 1er – Le présent arrêté n'est applicable qu'au droit des chantiers de caractère constant et répétitif, intéressant les routes départementales hors agglomérations et exécutés pour le compte d'Orne Département Très Haut Débit (ODTHD) dans le cadre du déploiement des réseaux FTTH. Les interventions concernées sont les suivantes :

- Tirages de câbles dans des infrastructures souterraines existantes,
- Câblages aériens sur des infrastructures aériennes existantes,
- Installation de supports isolés ou remplacement de supports pour compléter ou renforcer une infrastructure aérienne existante,
- Installation d'armoires et de chambres de tirage.

ARTICLE 2 - La circulation générale sera réglementée sur les routes départementales de l'Orne, hors agglomération, **du 2 janvier 2026 au 31 décembre 2026**. En fonction des travaux, de leur avancement, de leur localisation et du niveau de trafic routier considéré, elle s'effectuera :

- sans prescription, lorsque les travaux se situent sur accotement (fiche **CF 11** du manuel du chef de chantier),
- par léger empiètement (fiche **CF 12**),
- par fort empiètement (fiche **CF 13**),
- par alternat **défini par un sens prioritaire** (panneaux **B15-C18**) par sections d'une longueur maximale de 100 mètres,
- par alternat **réglé par feux tricolores** sur une distance supérieure à 100 m et d'une longueur maximale de 400 m,
- par alternat **manuel** (piquets **K 10**) si la distance est supérieure à 400 m.

Pour la mise en œuvre des mesures d'exploitation précitées, les prescriptions suivantes pourront être utilisées au droit du chantier, en fonction des besoins et du contexte routier :

- limitation de la vitesse à 50 km/h,
- limitation de la vitesse à 70 km/h,
- interdiction du dépassement,
- interdiction du stationnement

Ces dispositions peuvent être cumulées entre elles et concerner l'un ou les deux sens de circulation.

En dehors des périodes d'activité du chantier, la circulation sera rétablie en double sens et la signalisation sera adaptée aux dangers à signaler.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté n'est applicable qu'au droit des chantiers remplissant chacune des conditions suivantes :

- La longueur du chantier n'excède pas 6 km (sans interruption)
- Le débit prévisible ne dépasse pas la capacité de trafic résiduelle au droit du chantier (= pas de bouchon)
- Le chantier n'entraîne pas de déviation
- Le chantier ne devra pas se dérouler sur une route départementale classée « route à grande circulation »
- **Le chantier est réalisé par l'une des entreprises mentionnées dans le tableau joint en annexe.**
- L'entreprise qui réalise les travaux sollicite, au moins 7 jours calendaires avant le démarrage des travaux, l'autorisation de faire usage du présent arrêté (cerfa n°14024*01), auprès de l'agence des infrastructures départementales compétente,
- L'agence des infrastructures départementales compétente n'émet pas d'avis défavorable à l'usage du présent arrêté avant le démarrage des travaux.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles 1, 2 et 3 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. (Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire)).

La mise en place de cette signalisation sera assurée par l'entreprise réalisant les travaux, après accord des services locaux du Conseil départemental (agences des infrastructures départementales). Les services du Département peuvent être amenés à contrôler les chantiers réalisés dans le ce cadre.

ARTICLE 5 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 - Toute réglementation de la circulation au droit d'un chantier ne répondant pas aux conditions décrites dans les articles 1,2 et 3 ou nécessitant une prescription non prévue à l'article 2 devra faire l'objet d'un arrêté spécifique et particulier.

ARTICLE 7- Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne. Le personnel des entreprises chargées de l'exécution des travaux devra disposer d'un exemplaire papier ou numérique du présent arrêté qu'il doit être en mesure de présenter à la demande des autorités en charge du contrôle de la police de la circulation sur les routes départementales (forces de l'ordre, services départementaux).

ARTICLE 8 - Un recours contentieux à l'encontre du présent arrêté peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de la décision sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne (www.orne.fr). Le tribunal peut être saisi par voie postale (Tribunal Administratif de Caen 3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 CAEN cedex 4), ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 9 – La déclaration d'ouverture de chantier ne dispense en aucun cas les entreprises intervenant pour ODTHD des autres procédures administratives et réglementaires (demande d'autorisation de voirie, accord technique préalable, ...).

ARTICLE 10 - M. le Directeur Général des Services du Département de l'Orne,
- M. le Colonel, Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Orne,
- M. le Directeur départemental de la sécurité publique,
- M. le Directeur d'ODTHD,
- Les Dirigeants des entreprises intervenant pour ODTHD (tableau joint en annexe),

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ALENCON, le 19/12/2025

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Le Directeur de la gestion des routes


Frédéric FARIGOULE

ANNEXE

LISTE DES ENTREPRISES INTERVENANT POUR ODTD

Types d'intervention	Entreprise	Adresse postale	Nom dirigeant	Statut dirigeant	Adresse électronique	Téléphone
GP	ADACOM	73 RUE DE BRISORS 98300 PONTOISE	Adama PAM	Président	ap@adacom.fr	06 38 92 74 56
BL, POI	ADCOM	70 IMP DU BOUTIL 78390 CHOUILLERS	Alexandre DELAHEVE	Gérant	delaha.alexand@adcom76.fr	06 90 38 34 59
RAO, POI, Poteaux	AQUENRY	45 RUE PIERRE MARTIN 72000 Le Mans	Sébastien DELAMARCHE	Gérant	ronnourmand@aquenry.fr	06 79 37 84 98
POI, BL, Poteaux	AVODAMBIENNE SERVICES	27 ALL WIALDI 7902 Paris	Pascal AMANDIER	Président	avoda@avodier.fr	01 53 45 61 00
BL, GP	BAYA TELECOM	20 RUE DE PARIS 72900 Connerre	Maïka AMOR	Gérant	contact@bayatelecom.fr	06 51 29 82 34
POI	BAIE DE SOMME PSEBAUX	14 RUE VICTOR PELLIER 80650 LE CROUXY France	Bessam HASSSEN	Président	baiesdelcom@posteo.net	06 22 48 83 57
GP	BBS	38 RUE MONTAIGNE 80090 Amiens	Bilal BEN SALAH	Président	bbaiesdelcom@qmail.com	06 12 50 80 63
GC, Poteaux	BS FIBRE	731 RESIDENCE DE L'AQUITAINE 71900 Dammarie les Lys	Yanis BELGACHEM	Président	Yanis.belgachem@delqbaiesdelcom.com	07 83 88 61 42
BL, GP	BS TELECOM	14 ALLEE DE LA PEPINIERE -DARIS 81940 Dur	Sahib BEN YOUSSEF	Gérant	bshibeb@orange.fr	06 02 18 99 92
GC	CONNECTIP	63 Rue de troucy 2800 Vernouillet	Nouradine YOUSSEF	Président	bsbiber@orange.fr	07 66 26 92 45
POI	DELTA FIBRE	3 Rue Paul Gauguin 95300 Pontoise	Sami LAQUINI	Président	connectip2@gmail.com	06 62 86 38 81
GC	DEPBER	2 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 28200 Senonches	Michael ORABEK	Gérant	contact@orange.fr	06 50 76 36 82
Etudes	EDICO MINERIS	9 RUE RAYMOND 32200 Gennevilliers	Abdelhak SADIO	Gérant	contact@mineris2.fr	06 25 23 02 30
Etudes	FIBRA TELECOM	48 LE CALVAIRE 50800 Saint Georges d'Alle	Jerome WAFRE	Gérant	jerome.marie@fibra-telecom.fr	07 69 82 76 29
Etudes	FIGMA TECHNOLOGIES	82 RUE MASSENA 63006 Lyon	Damien RICOU	Président	compas@figma-tech.fr	06 71 34 65 69
BL, POI	FLASH RESEAUX	1 RUE DES LIMANDES ORANISE 98000 Cergy	Abdellah Khabila	Président	youssef.mahmou@flash-reseaux.com	07 80 99 14 25
POI	HEXACOM	6 RUE DES GAVINETTES 45700 Villamandeur	Quilid TAHAÏR	Président	hexacom5@quidoo.com	06 88 04 16 28
RAO, POI, Poteaux, GC	HIBEAU	1021 LE HAUT MOUCHEL 78400 Saint Brevin	Hammouche RAMOULT	Gérant	habeaux@quidoo.com	06 49 49 27 88
POI	HIBEAU	39 T RUE GEORGES LIOT 78420 Bihorel	Romain HIBEAU	Président	romainhibeau@hibeau-entrepriises.fr	06 52 83 66 36
RAO, POI	GENIE AND FIBRE	57 Rue Château vignon 45300 Le Mans/le bois	Yasine BOUCHERBE	Gérant	contact@genie-and-fibre.fr	06 16 88 78 32
GP	IG6 TELECOM	3 RUE DES LIMANDES ORANISE 98000 Cergy	Mohamed CHEBOUB	Gérant	ig6telecom5@gmail.fr	07 66 33 43 95
BL, O	IGC	8 RUE DANTON 95240 Comelles en Paris	Youssef ABERDOUI	Président	abardoui@moviel.net	06 32 63 88 22
BL, O	JBCERESA SERVICE	71 A COLONNIE GIEHERBERT 60210 Quatreville sur stene	Jean Baptiste CERESA	Gérant	contact@jbceresaservice.fr	06 30 92 63 83
BL, O	JOUET ANGRAND	81A BORDAZIERE 28240 Mivrace	Fémi JOUTEL	Gérant	contact@joutel.fr	06 18 57 45 91
GP	K TELECOM	45 RUE D'AMENAS 80160 O de Salle	Karim BEN SALAH	Gérant	contact@ktelecom.fr	06 71 83 01 97
GP, POI	LECIE	501 ROUTE DU VAMMER 78100 Saint Gyrman sur Ry	Guillaume LECIE	Gérant	guillaume.lecie@ig6com.fr	06 75 20 68 64
GP	LECIE	3 PL JEAN MONZIE 14000 Caen	Mahima CHEHEMANO	Président	ma.chehe@orange.net	06 73 03 49 88
GP	MITON	20 RUE DEL MACOIE 1423 Cormelles le Royal	David MITON	Gérant	miton.david@miton.fr	06 07 13 15 90
BL, O	MICHEL BOUSSEL	RTE DE L'ÉLIEUX 14340 Valseme	Jennifer BOUSSEL	Président	michelbousse@orange.net	06 76 82 91 08
Etudes	MULTI SERVICES ESTUAIRE	2 RUE DE CORBOSIER 95190 Goussainville	Alméd KRALLE	Président	mplus.me@services-estuaire.net	06 62 24 64 53
BL, BL, O, GP, POI	ONE TECH	89 B ROUTE DU GRAND BROSSAIS 44280 Savenay	Fabrice LOUE	Gérant	fabrice.loue@mesestuaire.fr	06 76 03 24 04
GP, POI	OPTIC ENERGY	126 RUE D'ALEXIA 75014 Paris	Nizar WAFTI	Président	telecom.orange@optic-energy.fr	06 86 67 17 83
BL, O, POI	RAS OPTICOM	7 avenue Georges Clemenceau 33140 Villeneuve d'Ornon	Abdelhak BOUKOUCHA	Gérant	abdelboukoucha@ras-opticom.com	06 50 03 72 46
GP	RB TELECOM	18 RUE ALEXIS LEPERE 83000 Montreuil	Sofiane ROUBI	Président	rbi@recomservices@orange.net	06 86 82 74 14
RAO, POI	RESEAU ATR	16 RUE DES COLEBRIS 28300 Mantesville	Garni AKTAY	Président	contact@reseau-atr.fr	06 28 70 78 29
GP	RESEAUX TELECOM CABLAGE	11 BO DE LOISE 95490 Vaureal	Amrissal SERPANT	Président	amrissal.serant@trcfr.com	06 20 80 19 58
Etudes	RFM	24 VACHERESSE LES BASSES 28200 Senonches	Fémi MOREAU	Gérant	contact@rfm.fr	06 80 83 48 30
BL, POI, Poteaux	RMH TELECOM	84 RUE DESIRE CLEMENT 78700 Conflans sainte Honorine	Hichame JAMIL	Gérant	hicham.jamil@rmh-telecom.com	06 43 44 85 45
Etudes	SAS HEXACOM	24 RUE DE CUCHY 75008 Paris	Mohamed SEGHRI	Président	seghri@hexa-com.fr	07 66 16 65 92
BL, BL, O, GP, POI, GC	SNIT	10 RUE DE LA FRAMBOISE 78250 Senonches	Laurent TRICARD	Président	laurent.tricard@snit.com	06 07 87 00 24
POI	SOPATEL	13 RUE BOUCHER DE PERTHES 78600 Emaux	Mohamed Faruk	Gérant	sopatel@snit.fr	06 87 38 65 14
BL	STEC	877 Route de Bretagne 14790 Mouton	Julien ENJEE	Président	contact@stec.fr	06 78 95 99 01
GP	TER	72 Rue des Jacobins 80000 Amiens	Emmanuel KESSSAB	Président	kassabemmanuel@gmail.com	07 83 54 13 11
Etudes	TELEC AZ	86 AVENUE DE LA VICTOIRE 98100 Ajgenneuil	Abdelhak ZIDANI	Président	elude@telec-az.com	06 90 33 93 26
Etudes, GC, GP, Poteaux	TELEC SERVICES	633 ROUTE DE SAINT JEAN 78700 Melanre	Amrissal SERPANT	Gérant	administratif@telecservices.fr	06 80 08 87 53
BL, Etudes, GP	THIONNE	90 RUE DU 8 MAI 1849 92010 Nanterre	Abdel BEN FREOU	Président	abd@thionne-tele.com	06 37 97 55 00

Légende activités

- POI : Ablogc fibre et cuivre
- BL : bouclé locale maintenance cuivre
- BL O : bouclé locale maintenance fibre optique
- GP : raccordement client cuivre